



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Du 02 au 30
NOV 2020

Un nouveau
partenariat pour
le paiement de
la dépense

#MoisIP



MOIS DE
L'INNOVATION
PUBLIQUE

Le passage d'une relation de méfiance à une relation de confiance

Contrôle exhaustif

→ Contrôle hiérarchisé

→ Contrôle allégé

Le Contrôle Allégé en Partenariat (CAP)

Le Contrôle Allégé en Partenariat **POURQUOI ?**

Fiabilisation de la procédure de dépense

Accélération du paiement

**Fluidification des échanges entre ordonnateur et
comptable**

Le Contrôle Allégé en Partenariat **QU'EST-CE QU'IL CONCERNE ?**

Toute nature de dépense

Dépense répétitive représentant un volume de mandats important

Le Contrôle Allégé en Partenariat **COMMENT ?**

Une démarche volontaire

Une démarche conjointe

Une démarche symétrique

Le Contrôle Allégé en Partenariat **COMMENT ?**

1. La préparation et l'organisation

2. La planification

3. Le diagnostic des services comptables et ordonnateur

4. Le rapport et le plan d'actions

5. La convention

Le Contrôle Allégé en Partenariat **JUSQU'OU?**

Une procédure qui doit être maîtrisée

Des restitutions à disposition de l'ordonnateur permettant de s'assurer que la qualité du mandatement ne se dégrade pas

Une convention pour une durée préconisée de 3 ans et renouvelable

La situation et les perspectives en Ardèche

2 conventions signées avec le Conseil Départemental

- ▶ Les subventions depuis juin 2015 et renouvelée en 2019
- ▶ Les frais de déplacements depuis juillet 2018

Un diagnostic prévu 1^{er} trimestre 2021 pour une Communauté d'agglomération

De nouvelles collectivités ciblées : > 5000 mandats

Le Service Facturier (SFACT)